



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 B.P. 400 COTONOU E-mail : [douanes\\_beninoises@yahoo.fr](mailto:douanes_beninoises@yahoo.fr)  
Site web: [www.douanes-benin.net](http://www.douanes-benin.net) Fax : (00229) 21 31 10 60 -  
Tél. (00229) 21 31 55 48 (Rép. du Bénin)



## Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Cotonou, le 24 SEPT 2019

### NOTE DE SERVICE

**Le Directeur Général**

*A tous*

N° 3775 /DGDDI/DLRI *du*

- DIRECTEURS TECHNIQUES CENTRAUX
- DIRECTEURS DEPARTEMENTAUX
- CHEFS SERVICES CENTRAUX
- CHEFS SERVICES D'INTERVENTION RAPIDE
- RECEVEURS
- CHEFS DES OPERATIONS COMMERCIALES
- CHEFS DE BRIGADE
- CHEFS DE POSTE

**Objet** : Lancement des Inspections Non Intrusives (Scanning) à Hilla-Condji.

**Références** : - Décret n°2011-106 du 22 mars 2011 portant institution d'un Programme de Vérification des Importations (PVI) de Nouvelle Génération en République du Bénin.

- Arrêté interministériel n°161/MEF/MPDEPP-CAG/MDCEMTMIP du 31 mars 2011 portant application du décret n° 2011-106 du 22 mars 2011 instituant un Programme de Vérification des Importations (PVI) de Nouvelle Génération en République du Bénin.
- Avenant n° 01/03/2017 du 06 avril 2017, au contrat de marché n° 20/MEF/MPDEPP-CAG/MDCEMTMIP/DNCMIP du 9 février 2011 relatif à la mise en place du Programme de Vérification des Importations (PVI) de Nouvelle Génération.

L'accroissement exponentiel du commerce international et les changements dans le dynamisme de la chaîne logistique ont créé de nouvelles contraintes à l'Administration des douanes. Ces exigences obligent les administrations douanières modernes à mettre en œuvre des approches pointues et multidimensionnelles pour préserver l'intégrité du circuit des marchandises dans un contexte marqué par la recrudescence des atteintes à la sûreté des Etats et à la sécurité des citoyens.

C'est pourquoi, l'Administration des douanes du Bénin s'inscrit parfaitement dans cette démarche à travers le volet scanning du Programme de Vérification des Importations (PVI), qui débutera à Hilla-Condji le **09 octobre 2019** avec l'assistance technique de la Société Benin Control SA, prestataire mandaté par le Gouvernement.

Ces Inspections Non Intrusives (INI) qui seront opérées sur la base du ciblage des expéditions à risque, favoriseront la célérité de l'enlèvement et la réduction du temps de passage des marchandises à Hilla-Condji.

Le coût de la prestation est fixé à **1000 FCFA HT, soit 1.180 FCFA TTC par tonne** de biens non conteneurisés.

Par ailleurs, il est à rappeler que dans le cadre du transfert des compétences, l'analyse des images en cabine est assurée simultanément par la Douane et la société Benin Control SA. Ceci implique la présence obligatoire des Agents des Douanes de façon constante et permanente sur le site de scanning. En pratique, les Agents désignés chaque jour par la Brigade seront sous la supervision d'un Inspecteur de visite qui rendra compte des activités au Receveur.

Enfin, j'invite tous les Agents à une parfaite collaboration avec le prestataire, au respect des consignes de sécurité et des procédures pour une bonne marche des opérations.

La présente note de service, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, doit être lue, commentée à tous les agents et transcrite au registre d'ordre.

J'attache du prix à l'exécution correcte de la présente note de service dont l'application ne doit souffrir d'aucune faille.

Toute difficulté d'application doit être immédiatement portée à ma connaissance.

  
**Charles Inoussa SACCA BOCO.-**

**COPIES :**

- MEF
- MIT
- SOCIETE BENIN CONTROL SA
- DGI

» « ATCR »

» " POUR INFO "

» « POUR DISPOSITIONS UTILES A PRENDRE »

